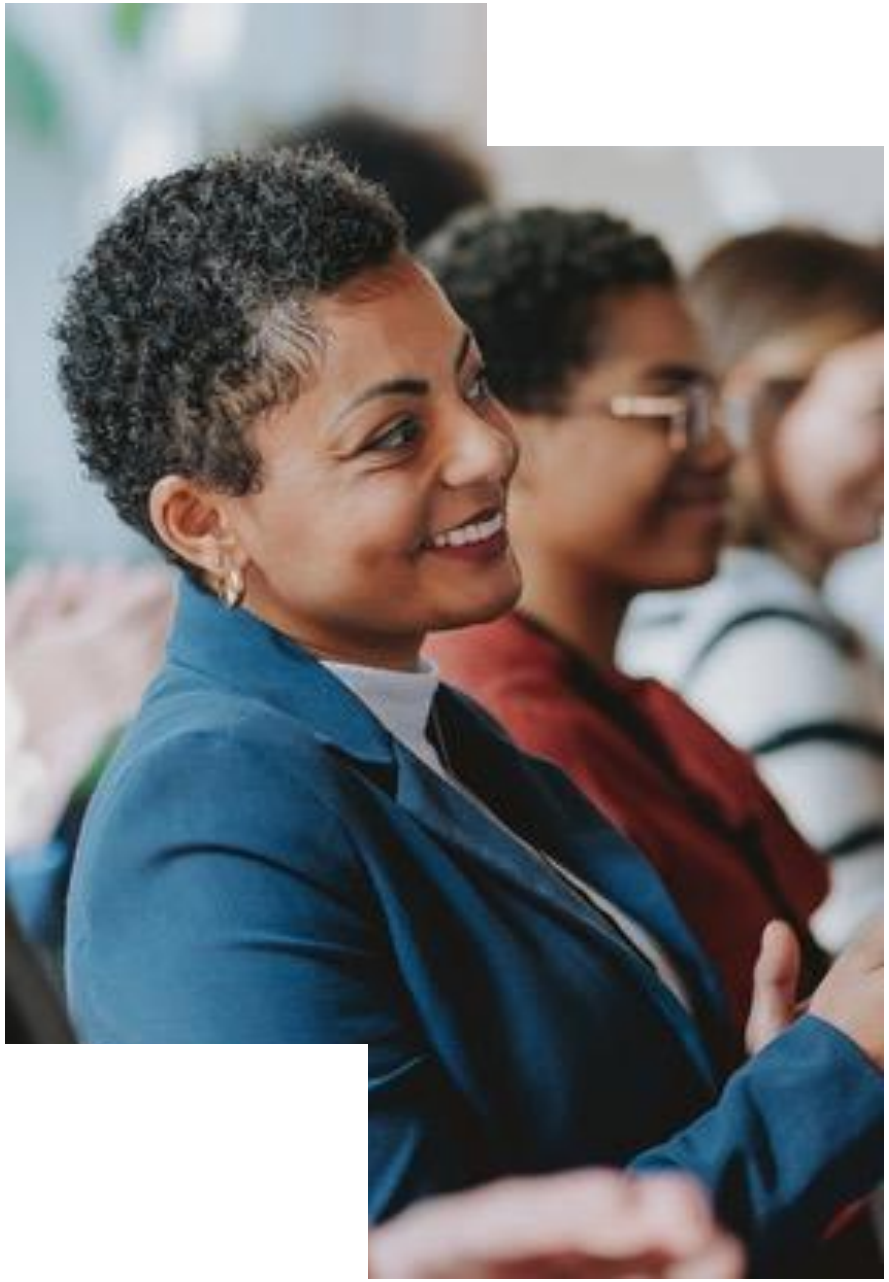


La Formation de Professionnalisation au Premier Emploi des Secrétaires Généraux de Mairie

Webinaire du 04/04/2025

Sommaire

La Réforme

Les dispenses

La Formation de Professionnalisation au 1er Emploi des SGM

La réforme



Réforme du statut des Secrétaires Généraux de Mairie (SGM)

- Loi du 30 décembre 2023 visant à réformer l'emploi de secrétaire de mairie

- Le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie

 ☞ *Entrée en vigueur le 18 juillet 2024*

- Instruction interministérielle du 18 octobre 2024

Objectifs de la réforme



Lutter contre le défaut d’attractivité du métier

Anticiper les départs en retraite massifs de l’horizon 2030



➔ Réforme du cadre statutaire

➔ Facilitation de la promotion interne

➔ Renforcement de la formation



La Formation de Professionnalisation au 1er Emploi des SGM

A qui s’adresse l’obligation de formation?



Secrétaires Généraux de Mairie



En poste depuis le 18/07/24



Catégories A, B et C



Fonctionnaires et contractuels de plus d’1 an

Dès l’affectation, l'autorité territoriale en informe le CNFPT par la transmission d’une copie de l’arrêté ou du contrat, en vue de l'organisation de la formation.

Modalités de la formation de professionnalisation au 1er emploi des SGM

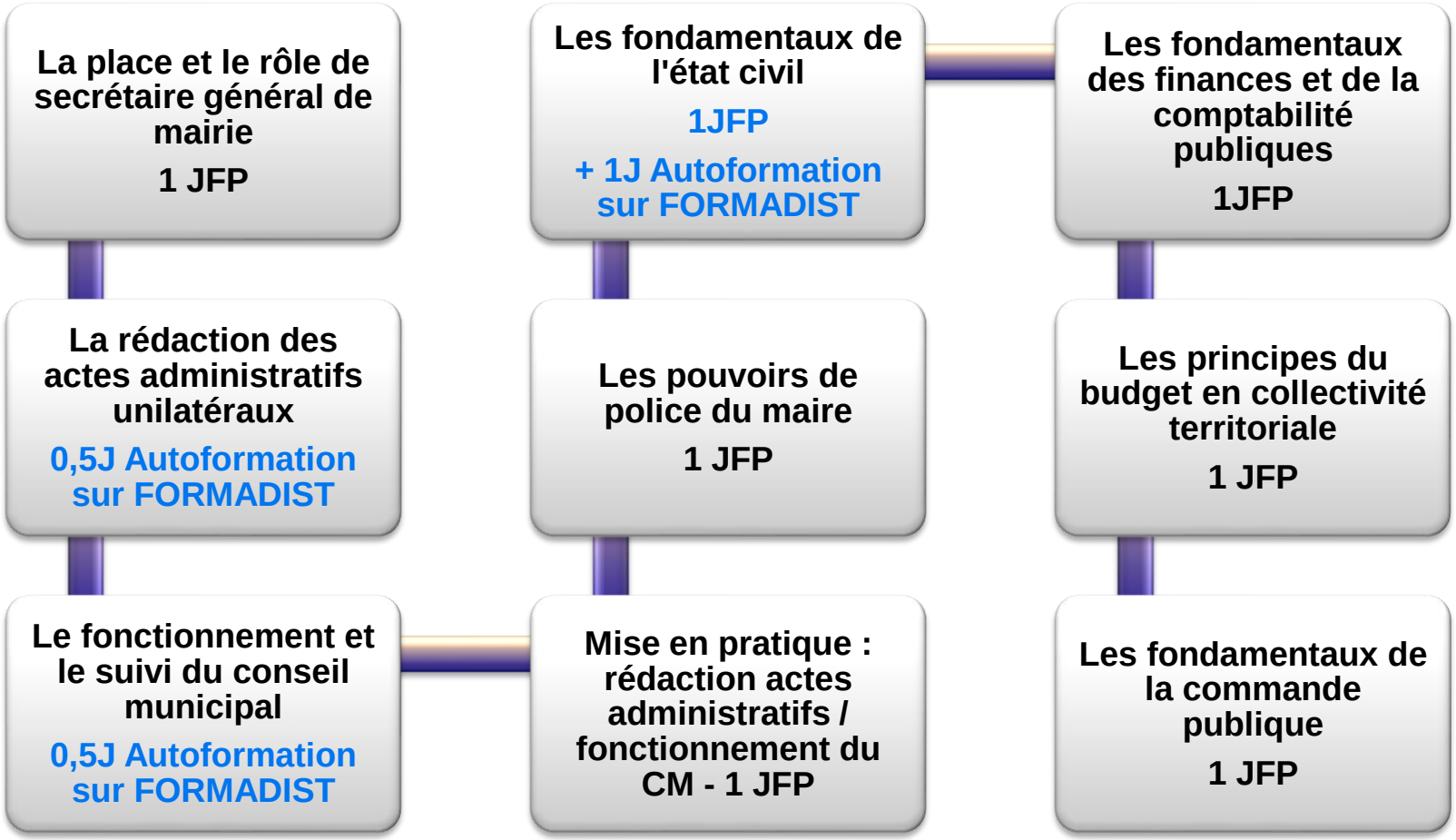
Contenu arrêté par le Président du CNFPT

- Durée: 15 jours
 - 10 jours de tronc commun
 - 5 jours en fonction des besoins de la collectivité à choisir dans l'offre de formation continue du CNFPT

- Dans les 12 mois à compter de l'affectation sur le poste de SGM (**Primo-recruté**)

- Dispense possible

Contenu de la formation de professionnalisation en présentiel



La formation se terminera par 1 journée en présentiel pour traiter des situations concrètes à partir de retours d'expérience

1JFP

JFP = Journée de Formation en Présentiel

Contenu de la formation de professionnalisation en distanciel



JFD = Journée de Formation en Distanciel

Déclinaison opérationnelle sur 10 semaines

Tronc commun en 100 % distanciel

SXSG3

Sem. 18 2025

02/06
Etat civil

18/06
Budget

Sem. 27 2025
Expérience de SGM

Tronc commun hybride (présentiel et autoformation)

SXSG1

12/09
Place et rôle du SGM

17/10
Etat civil

05-06/11
Finances et Budget

Sem. 48 2025
Expérience de SGM



3 Les dispenses

Contact

Romane BRULAT
CNFPT - Bretagne
Chef de service
Service Formations Règlementaires Statutaires et Evolution Pro

Centre national de la fonction publique territoriale
1 avenue de Tizé - 35236 Thorigné-Fouillard
Tel. : 02 97 47 71 12 - Mob. : 06 17 45 12 13
Site : www.cnfpt.fr
Email : romane.brulat@cnfpt.fr

Stéphanie SEAC'H
CNFPT - Bretagne
Conseillère Formation
Service Formations Règlementaires Statutaires et Evolution Pro

Centre national de la fonction publique territoriale
1 avenue de Tizé - 35236 Thorigné-Fouillard
Tel. : 02 99 54 80 56 - Mob. : 06 74 23 16 05
Site : www.cnfpt.fr
Email : stephanie.seach@cnfpt.fr

Les dispenses

Le mécanisme de dispense tel que défini pour la formation de professionnalisation au premier emploi de **droit commun** s'applique à la formation de professionnalisation de secrétaire général de mairie.

Titres et diplômes

Expérience professionnelle d'au moins 3 ans

Formations professionnelles

Nos coordonnées

Stéphanie Séac’h, conseillère formation

stephanie.seach@cnfpt.fr

02.99.54.80.56

Romane Brulat, cheffe de service

romane.brulat@cnfpt.fr

02.97.47.71.12